



# FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Tir à l'Arc - Comité Départemental de l'Isère

## Compagnie des Archers de Rives

Agrément FFTA : 01-38-107

Chez M. Jean Luc BENOIT

16, rue des Ecrins – 38140 RIVES

Tel 0476 65 31 47\ 0780 34 89 25

E-mail : [benoit.jean-luc@wanadoo.fr](mailto:benoit.jean-luc@wanadoo.fr)

[www.archersderives.fr](http://www.archersderives.fr)

Les Archers de Rives ont le plaisir de vous inviter à leur concours qualificatif aux **Championnats de France 2021** qu'ils organisent le

## Dimanche 6 juin 2021

12 cibles distances inconnues 12 cibles distances connues



Challenge PRO-FIRST

Greffe: **Club-house de tennis**

45°21'33"N – 005°29'49"E

40 rue Aristide Bergès

38140 Rives

### Horaires du concours :

Ouverture du greffe :	8h30
Echauffement :	8h15 à 9h15
Formation des pelotons :	9h15
Début des tirs :	9h45

### Arbitres :

Responsable : Jacques Enjolras  
Adjoint : Gaston Beslin - Florian Delezenne

### Montants des inscriptions :

6 € pour les benjamins, minimes et cadets  
12 € pour les juniors, seniors et vétérans.

### Inscriptions sur site uniquement :

<https://framaforms.org/tir-en-campagne-rives-6-juin-2021-1556395714>

**Les inscriptions par téléphone ou par mail ne seront pas prises en compte**



# LES GESTES BARRIÈRES EN COMPÉTITION \*au 12 mai 2021

## Tir en Campagne

### ACCUEIL

Inscription préalable obligatoire  
Définir une jauge - Informer du nombre maximum de participants sur le mandat

---

### GREFFE

Organiser le sens de passage pour éviter que les entrants ne croisent les sortants.  
Matérialiser au sol les distances à respecter dans la file d'attente.  
Mettre une façade translucide (plexiglass ou autre) pour l'accueil. Distributeur de gel hydroalcoolique à disposition.  
Préparer au préalable les documents (fiches de marque) à remettre aux archers et mettre à disposition du participant.

---

### BUVETTE

Respect des protocoles métiers Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR)

---

### PODIUMS

Pas de podiums (à cause des rassemblements) sauf championnat de France, avec protocole adapté.

---

### VESTIAIRE

Pas de vestiaires.

---

### PARTICIPANTS CIBLES / PELOTONS

4 personnes par peloton maximum

---

### PAS DE TIR D'ENTRAÎNEMENT

Afficher les règles sanitaires spécifiques à la discipline à l'entrée du terrain/ parcours  
Départs échelonné. Inclure 3 cibles (sans blasons) d'échauffement à courte distance à intégrer dans le déroulé à titre d'échauffement avant la cible 1.  
4 personnes par peloton maximum

---

### PAS DE TIR OFFICIEL

Afficher les règles sanitaires spécifiques à la discipline à l'entrée du terrain/ parcours /départ.  
Marquer obligatoirement le centre de la cible et l'emplacement des archers au pas de tir. L'archer se place au-dessus de la marque de son emplacement en fonction de la situation de tir (qualifications ou matchs). S'il n'y a qu'un seul archer sur la cible, il se place sur la marque de centre de cible.  
Les archers peuvent uniquement retirer leur masque au départ du piquet d'attente pour le pas de tir et ils doivent le remettre dès la fin du tir.  
Les tireurs doivent être au minimum à 1m25 l'un de l'autre.

---

### CIBLES / RETRAIT FLÈCHES

Que ce soit au terrain d'entraînement ou pendant la compétition, les archers retirent eux-mêmes leurs flèches. Avant de pouvoir retirer ses flèches et par conséquent de pouvoir toucher la cible et/ou le blason, chaque archer se lave les mains en utilisant son flacon de gel hydro alcoolique.

---

### ACCOMPAGNATEURS

Les compétitions se déroulent sans accompagnateurs.

---

### PUBLIC

Voir conditions relatives à l'accueil de spectateurs.

---

### OBLIGATIONS ARCHERS

Il est de la responsabilité de chaque archer de se présenter avec ses masques et son flacon de gel hydro alcoolique - MENTION OBLIGATOIRE SUR LE MANDAT  
Le port du masque est obligatoire pour tous les participants (archers, encadrements (coachs), arbitres, organisation et bénévoles).

---

### DIVERS

Les personnes présentes sur le site de compétition devront veiller à respecter une distanciation en accord avec la distanciation recommandée dans les mesures sanitaires préconisées par les instances décisionnaires.  
Un(e) responsable "Covid" sera désigné(e) par chaque organisateur et veillera à la bonne application des mesures sanitaires, en relation avec le corps arbitral.  
L'organisateur doit tenir un registre nominatif des personnes présentes sur le site avec numéro de téléphone. Cette information doit être demandée dès l'inscription. L'organisateur s'engage (indiquer sur le mandat) à ne pas utiliser ces données à d'autres fins et de les détruire après 14 jours suite à la manifestation.